

Nom du produit : CITRUS CLEANER AND DEGREASER
 Ref.Nr.: UDS000539_2_20170629 (FR)
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
 Remplace : UDS000539_20150723

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

CITRUS CLEANER AND DEGREASER
 Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

1 / 10

Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Santé: Irritation cutanée, catégorie 2
 Provoque une irritation cutanée.
 Sensibilisation cutanée, catégorie 1
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Lésions oculaires graves, catégorie 1
 Provoque des lésions oculaires graves.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Environnement: Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le classement est basé sur méthode de calcul.

Autres dangers : Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Indicateur du produit: Contient:
 (R)-p-mentha-1,8-diène
 alcools, C9-11, ethoxylated
 Benzenesulfonic acid, mono-C10-14-alkyl derivs., sodium salts
 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention(s) de danger: H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence: P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface anioniques	< 5 %
EDTA et sels	< 5 %

Nom du produit : CITRUS CLEANER AND DEGREASER
 Ref.Nr.: UDS000539_2_20170629 (FR)
 Date de création/révision : 29.06.17 Version : 2.0
 Remplace : UDS000539_20150723

agents de surface non ioniques 5 - 15 %

2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
(R)-p-mentha-1,8-diène	01-2119529223-47	5989-27-5	227-813-5	5-10	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H226,H304,H315,H317,H400,H410	
alcohols, C9-11, ethoxylated	01-2119980051-45	68439-46-3	614-482-0	5-10	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1	H302,H312,H318	
éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium	01-2119486762-27	64-02-8	200-573-9	1-5	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	H315,H318,H302,H332	
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd.	-	67701-08-0	266-932-7	1-5	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	H315,H319	G
Benzenesulfonic acid, mono-C10-14-alkyl derivs., sodium salts	-	85117-50-6	285-600-2	1-5	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1	H315,H318	
Explication des notes							
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) du règlement REACH n ° 1907/2006							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir



Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

Ingestion : dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ne pas faire vomir en cas d'ingestion
Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Peut entraîner irritation.
Symptômes: maux de gorge, toux.

Ingestion : Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Symptômes: rougeur, douleur.

Contact avec les yeux : Risque de lésions oculaires graves.
Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Porter un appareil respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières



Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	VME	20 ppm
		VLE	40 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les



Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

	yeux lors de l'utilisation du produit
	Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz (type ABEK)
la peau et les mains :	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374). La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants.
Gants recommandés:	Nitrile
les yeux :	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Jaune.
odeur :	Agrume.
pH :	9.5
Point/intervalle d'ébullition :	94-194 °C
Point d'éclair :	Non connu.
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	7.0 %
limite inférieure :	1.1 %
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.000 g/cm3.
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	Non connu.
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

10.4. Conditions à éviter

chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée.
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves.
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer une allergie cutanée.
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	Peut entraîner irritation.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux :	Risque de lésions oculaires graves.



Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
Fatty acids, C16-18 and C18-unsatd.	67701-08-0	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LD50 oral rat	1000-1400 mg/kg
		LD50 derm.rabit	>2000 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3	LC50 poisson	10-100 mg/l
		EC50 daphnie	5-25 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (d-limonene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 9
ADR/RID - Code de classification: M6

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Oui
IMDG - Polluant marine	Polluant marin
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E)
IMDG - Ems: F-A, S-F

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et



Nom du produit :	CITRUS CLEANER AND DEGREASER	Date de création/révision :	29.06.17 Version : 2.0
Ref.Nr.:	UDS000539_2_20170629 (FR)	Remplace :	UDS000539_20150723

d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des mentions de danger:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 : Nocif par contact cutané.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 : Nocif par inhalation.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

8.2. Contrôles de l'exposition

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)
COV = composés organiques volatils
PBT = persistant bioaccumulative toxic
vPvB = very persistant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.